AVERTISSEMENTS AGRICOLES

P.I.P 17-5-73 526132

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-18-28 - 87-18-29)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
C.C.P. : La Source 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
30 Francs

Supplément n° 2 au Bulletin n° 152 — 10 Mai 1973

A PROPOS DE RESIDUS DE COMPOSES ARSENICAUX SUR POMMES ET POIRES

Les milieux agricoles concernés par la production fruitière savent que les autorités de la République Fédérale Allemande ont refoulé, au cours des mois précédents, des pommes provenant de différentes régions françaises parce que l'analyse des résidus subsistant sur l'épiderme de ces fruits avait décelé des résidus extrémement faibles d'arsenic.

La législation allemande, basée déjà sur la détermination de résidus tolérables au moment de la commercialisation, ne permet pas l'utilisation des composés arsenicaux. Par voie de conséquence il n'est toléré aucun résidu d'arsenic en République Fédérale Allemande et c'est cette disposition que les autorités de ce pays ont appliqué avec rigueur à certains postes de la frontière.

Les quantités d'arsenic décelées, de l'ordre du milligramme par kilogramme de fruits, étaient parfois inférieures à celles qu'on peut trouver naturellement dans les fruits puisque du sol cet élément est absorbé par les racines des plantes et transféré par elles à l'homme et aux animaux. Ces quantités ne pouvaient donc être considérées comme susceptibles d'apporter un risque pour le consommateur. Les autorités allemandes ne considéraient que l'arsenic ayant une origine externe et dosé dans l'eau de lavage des fruits. Des discussions se sont établies à propos de ce problème entre les autorités françaises et allemandes, en vue de rechercher une attitude satisfaisante.

Mais afin d'éviter de fournir le prétexte à de nouvelles mesures de refoulement nous conseillons aux arboriculteurs dont les produits sont susceptibles d'être exportés, de ne pas utiliser l'arséniate de plomb pour les traitements destinés à lutter contre le Carpocapse, ni la spécialité dénommée Tuzet qui a pour effet d'empêcher le russeting des pommes de la variété Golden delicious et qui contient un sel d'arsenic.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Nous rappelons les indications données dans notre Bulletin du 3 Mai.

Les projections d'ascospores sont maintenant importantes. Les risques de contamination seront donc très graves lors de la prochaine période pluvieuse dans les vergers insuffisamment protégés.

Il y a donc lieu d'effectuer un nouveau traitement dès que celui conseillé dans notre Bulletin du 3 Mai aura perdu son efficacité par suite de pluies abondantes ou du développement important de la végétation.

ACARIENS

Les indications données dans notre Bulletin du 3 Mai restent toujours valables ; les éclosions des oeufs d'hiver deviennent plus nombreuses. Il y a donc lieu de surveiller périodiquement les vergers afin de juger si une intervention est nécessaire.

VIGNES

EXCORIOSE - BLACK-ROT - ROT BRENNER

L'importance de ces trois maladies, dont le premier traitement se situe sensiblement à la même époque, est très variable suivant les régions et les vignes.

Le choix du produit sera donc fait en fonction des maladies observées dans les vignes à protéger.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P.../264

- EXCORIOSE - Dans les vignes fortement contaminées l'année précédente un deuxième traitement - le premier traitement ayant dû être effectué lorsque environ 50 % des bourgeons étaient au stade C-D - est nécessaire lorsque 50 % environ des bourgeons est au stade D-E.

- BLACK-ROT - Les premières projections d'ascospores viennent d'être observées. Les vignes risquent d'être contaminées dès qu'elles arrivent au stade sensible d'une feuille étalée (stade E). En conséquence dans toutes les communes où cette maladie est observée il y a lieu de faire un premier traitement sur toutes les vignes ayant atteint le stade E, en choisissant un des produits conseillés dans la liste qui a été remise à chaque abonné. Dans les vignes à débourrement tardif il est recommandé d'attendre que la majorité des bourgeons arrive à ce stade pour traiter. Nous signalons que les hybrides producteurs directs peuvent être également contaminés. Dans les communes contaminées des départements du Cher, de l'Indre, du Loir et Cher et de l'Indre et Loire, qui ont été définies par des arrêtés préfectoraux, le traitement effectué contre cette maladie est obligatoire sur tous les cépages.

- ROT BRENNER - Dans toutes les vignes où l'on redoute cette maladie il est conseillé d'effectuer un traitement dès qu'elles auront atteint le stade d'une ou deux feuilles étalées, en utilisant l'un des produits suivants :

- Produits cupriques, Association Cuivre-Zinèbe aux doses homologuées contre le Mildiou de la vigne, Captafol (120 g/hl), Mancozèbe (280 g/hl), Manèbe (280 g/hl), Mancopper (280 g/hl).

ACARIOSE ET ERINOSE

Les premiers symptômes de l'Acariose et de l'Erinose ont été observés dans quelques vignes. Ces affections seront d'autant plus dangereuses que les conditions climatiques seront défavorables à une bonne végétation. En conséquence il est conseillé de surveiller les vignes sensibles afin d'intervenir le cas échéant en utilisant un soufre en poudrage.

ARAIGNEE ROUGE

Les conditions climatiques sont maintenant favorables à l'éclosion des oeufs d'hiver de l'araignée rouge. Les premières larves ont été observées. En conséquence il est conseillé de surveiller attentivement les vignes où l'on redoute ces ravageurs afin d'intervenir le cas échéant en utilisant un des produits conseillés dans la liste qui a été remise à chaque abonné.

GRANDES CULTURES

PEGOMYIE DE LA BETTERAVE

Les premières pontes ont été déposées depuis un certain temps déjà et les premières galeries ont pu être observées. Toutefois l'importance de ces pontes est très variable suivant les régions et les cultures.

En conséquence seule l'observation des cultures permettra de juger de l'opportunité d'un traitement qui se justifie lorsqu'on trouve en moyenne deux oeufs sur chaque feuille et que les premières galeries sont visibles.

On pourra utiliser un des produits mentionnés dans la liste qui a été remise à chaque abonné.

CULTURES LEGUMIERES

MALADIE DES TACHES ROUGES DU FRAISIER

Les conditions climatiques étant favorables à la maladie il y a lieu de renouveler l'application conseillée dans notre Bulletin du 23 Mars.

SEPTORIOSE DU CELERI

Cette maladie peut faire de graves dégâts dès la plantation. Il est conseillé de protéger les pépinières en intervenant avec l'un des produits suivants : produits cupriques (250 g Cu/hl), Oxyquinoléate de cuivre (60 g/hl), Captafol (160 g/hl), Carbatène + Manèbe (40 g + 120 g/hl), Doguadine (100 g/hl), Mancozèbe (160 g/hl), Manèbe (160 g/hl), Propinèbe (210 g/hl).

.../...

CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU DE LA VIGNE

Il est inutile d'insister sur l'importance de la découverte des premiers foyers de Mildiou. Ils doivent être principalement recherchés dans les situations favorables au développement de la maladie, spécialement les bas-fonds humides où l'eau séjourne à la surface du sol.

Dans chaque département, une prime de 50 Frs et de 30 Frs sera attribuée aux personnes qui auront découvert la première et la deuxième tache de Mildiou.

Les personnes qui auront trouvé ces taches devront les envoyer sous pli affranchi à la Station d'Avertissements Agricoles "CENTRE", 93 rue de Curambourg 45400 FLEURY LES AUBRAIS.

Pour que l'envoi arrive en bon état, il est conseillé de placer les feuilles dans un peu de mousse ou de coton hydrophile humide ou dans un sac en matière plastique.

L'envoi devra être accompagné des renseignements suivants :

NOM : ....

PRENOM : ....

ADRESSE : ....

....

LIEU DE DECOUVERTE DE LA TACHE DE MILDIOU : ....

DATE : ....

AGE DE LA VIGNE : ....

SITUATION DE LA FEUILLE SUR LA SOUCHE (1ère, 2ème, etc...) : ....

SITUATION DU VIGNOBLE : (coteau ....
(plaine ....
(cuvette ....

IMPORTANCE DE L'ATTAQUE (nombre de taches découvertes) : ....

CEPAGE : ....

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. RIBAULT

B. PACQUETEAU

B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS

P265